

<sup>COM</sup>  
NOTE BIO (84)398 AUX BUREAUX NATIONAUX  
c.c. aux membres du groupe du porte parole

-----  
REUNION DE LA COMMISSION DU 30 OCTOBRE 1984 (P.Cerf)  
-----

432

La reunion hebdomadaire de la Commission a ete presidee par le vice-president Tugendhat qui a tenu, en debut de reunion a rendre hommage au vice-president sortant M.Ortoli.

Aide d'urgence Ethiopie  
-----

M. Pisani a longuement rendu compte de la situation en Ethiopie et dans les pays du Sahel et expose les propositions de la Commission en matiere d'aide d'urgence (voir BIO 396).

Environnement/Developpement  
-----

Sur proposition de MM. Pisani et Narjes, la Commission a adopte une communication au Conseil contenant les principes sur lesquels devraient se fonder a l'avenir les actions que la Communaute se propose de mettre en oeuvre pour que la dimension environnementale soit partie integrante de sa politique de cooperation. Cette communication fait suite a la resolution du Conseil et des Representants des gouvernements des Etats membres de la Communaute reunis au sein du Conseil du 28 juin 1984 concernant la relation entre l'environnement et le developpement. (voir P-82)

Saarstahl  
-----

A l'initiative de M. Andriessen, la Commission a debloque une aide d'Etat de 77 millions de DM du gouvernement allemand a destination du groupe siderurgique Arbed-Saarstahl GmbH.

Cette aide fait partie d'une aide au fonctionnement d'un montant global de 750 millions de DM, approuvee conditionnellement par la Commission le 29 juin 1983.

La demande d'aide de 77 millions avait ete soumise a la Commission le 27 septembre dernier. La Commission l'a autorisee apres avoir eu du gouvernement allemand l'assurance qu'il accepte les modalites d'une etude independante sur le plan de restructuration de Saarstahl, avec l'objectif final d'assurer a Saarstahl une viabilite en 1986.

L'etude en question sera entreprise incessamment et devra etre terminee dans un delai de 3 mois.

Jusqu'a ce jour, 277 millions de DM d'aides ont ete autorisees au total par la Commission.

## Systeme d'approvisionnement EURATOM

---

A l'initiative du Vice-President Davignon, la Commission a finalise ses propositions portant sur le chapitre VI EURATOM. Il s'agit d'adapter au contexte actuel, le regime d'approvisionnement des matieres nucleaires a utilisation pacifique. En decembre 1982, la Commission avait fait des propositions dans ce sens a la suite desquelles des debats approfondis ont eu lieu aussi bien avec les Institutions communautaires, autorites nationales et milieux interesses.

A la lumiere de ce large debat. la Commission a decide d'apporter plusieurs modifications a sa proposition initiale. Ces amendements, tout en simplifiant davantage encore le nouveau regime d'approvisionnement nucleaire envisage, devraient permettre la realisation de l'objectif de la revision, a savoir, mettre la Communaute en mesure de veiller efficacement a l'approvisionnement regulier et equitable de tous les utilisateurs en mineraux et combustibles nucleaires. Compte tenu de ces amagements. la Commission a bon espoir pour qu'une decision positive puisse rapidement etre prise par le Conseil. (voir MEMO 109/84)

Acier : la Commission adapte en legere hausse les quotas de production du IVeme trimestre 1984

---

Une MEMO suivra avec les details.

Grece : Mesures de sauvegarde de l'article 130

---

Les autorites helleniques ont demande a la Commission la prorogation jusqu'a la fin de 1985 des mesures de sauvegarde prises par la Commission derniere en janvier 1984, en vertu de l'article 130 de l'acte d'adhesion GRECE-CEE et qui viennent a expiration aujourd'hui. La nouvelle demande concerne 5 des 6 secteurs pour lesquels une autorisation avait ete accordee au debut de l'annee (a savoir : mobilier, appareils sanitaires, baignoires en fonte et en acier. robinets. soupapes et autres appareils semblables, tuiles. Les cigarettes ne sont pas incluses dans cette liste).

La Commission vient de decider de proroger, a titre conservatoire et en vue de permettre un examen approfondi de la demande grecque, les mesures de sauvegarde existantes dans les 5 secteurs en question pour une periode d'un mois, a savoir jusqu'au 30 novembre 1984. Entretemps, les autorites grecques devraient lui fournir les renseignements necessaires qui justifieraient la prorogation des mesures jusqu'a la date demandee.

Amities,  
Paul CERF. Comeur 13h////

